



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22970
22 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 21 AOUT 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

La Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en référence à sa note SCPC/F/91 (4-1) du 3 juillet 1991, a l'honneur de lui faire savoir que le Liban s'est strictement conformé aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux directives jointes en annexe au rapport du Secrétaire général (S/22660), que le Conseil de sécurité a approuvées dans sa résolution 700 (1991).
